

COMITÉ DES GOUVERNEURS DES BANQUES CENTRALES
DES ÉTATS MEMBRES DE LA
COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

Confidentiel

Projet

207e SEANCE

BALE, LE MARDI 8 JUILLET 1986 A 10 HEURES

Ordre du jour

- 1036-1069*
Je l'ai fait idem.
Je me suis fait faire
une copie de la feuille
de la séance de mardi
à 10h.
- I. Approbation du procès-verbal de la 206e séance.
 - II. Echange de vues sur le fonctionnement de la concertation intracommunautaire et sur l'évolution monétaire dans les pays de la CEE:
 - Présentation par M. Dalgaard du rapport concernant l'évolution sur les marchés des changes des pays participant à la concertation au cours du mois de juin et des premiers jours de juillet 1986;
 - Adoption par le Comité du rapport destiné aux Ministres des Finances des pays de la CEE;
 - Série mensuelle de statistiques(1).
 - III. Rôle de l'Ecu dans une perspective à long terme(2).
 - IV. Libération des mouvements de capitaux(3).
 - V. Echange de vues sur l'évolution récente des finances publiques et implications pour la politique économique(4).
 - VI. Autres questions relevant de la compétence du Comité.
 - VII. Date et lieu de la prochaine séance.

Voir notes sur la page suivante

Notes

- 1) Comme d'habitude, la Série mensuelle de statistiques vous sera remise à votre arrivée à Bâle.
- 2) Le Président du Comité des Suppléants fera un rapport oral en séance sur les discussions des Suppléants d'avril et de juillet 1986 qui auront été centrées sur les points suivants:
 - avantages que la Communauté pourrait escompter de mesures visant à doter l'Ecu d'un rôle d'actif de réserve (voir en particulier les questions soulevées dans la note du Président du Comité des Suppléants en date du 25 février 1986, paragraphe 21);
 - projets visant à rapprocher l'Ecu public et l'Ecu privé (voir note du Secrétariat datée du 26 mars 1986 concernant les propositions de la Banque de France et de M. Masera ainsi qu'une lettre de M. Waitzenegger à M. Loehnis en date du 24 avril 1986).

Tous les documents mentionnés ci-dessus ont été transmis aux Suppléants. Outre les points ci-avant, les Gouverneurs pourraient souhaiter examiner, dans un cadre plus large, la question de savoir si le développement naturel des marchés de l'Ecu pourrait être bienvenu et, si c'est le cas, pour quelles raisons.
- 3) Ce point devrait couvrir l'ensemble du programme de libération des mouvements de capitaux et particulièrement la proposition pour une Directive du Conseil présentée par la Commission (cette proposition, accompagnée d'un texte de couverture, a été envoyée aux Gouverneurs et Suppléants le 26 juin 1986). Le Président du Comité se propose de rendre compte de la discussion que le Conseil ECOFIN a eue en juin sur le programme de la Commission. Etant donné que le Conseil a invité le Comité des Gouverneurs à examiner la Directive et à lui faire rapport, les Gouverneurs pourront exprimer leurs vues sur la Directive.
- 4) Cet échange de vues annuel se fera sur la base d'une note et de tableaux statistiques, datés du 25 juin 1986, qui ont été établis par M. Raymond et le Secrétariat en coopération avec les experts, et qui ont déjà été transmis.